

Modalités et conditions

Pour bénéficier du programme Satisfaction couleur garantie de Benjamin MooreMD, le client doit (1) compléter un formulaire d'enregistrement; (2) fournir une preuve d'achat de peinture Benjamin Moore utilisée pour le projet dans les 30 jours suivants l'achat; (3) retourner tous les contenants de peinture achetés (vides et pleins); (4) fournir la preuve qu'une consultation couleur a eu lieu en magasin ou à la maison, par un conseiller en couleur reconnu par Benjamin Moore ou d'un achat de Flacons d'essai de Benjamin Moore. Un conseiller couleur reconnu par Benjamin Moore est un conseiller couleur LINK de Benjamin Moore ou un conseiller couleur d'un détaillant Benjamin Moore.

L'offre n'est offerte que chez les détaillants Benjamin Moore participants de la province de Québec. S'applique uniquement aux couleurs hors série de Benjamin Moore. Benjamin Moore fournira un produit de peinture de remplacement (même produit), teinté dans la couleur Benjamin Moore choisie par le client. Les frais de main-d'oeuvre, pose, ou de consultation ne sont pas inclus. S'applique aux produits de peinture d'intérieur résidentielle seulement. Doit être retourné chez le détaillant où l'achat a été effectué. Une seule demande Couleur garantie par client et par pièce; doit être rempli dans les 30 jours de l'achat original de la peinture. Le programme Satisfaction couleur garantie peut être modifié en tout temps.